#### repenser.





### Réduire le revenu passif, réduire les impôts

Notre appui. Votre croissance.



# Qu'est-ce que le revenu passif et pourquoi s'en soucier?

repenser.

Le gouvernement fédéral a apporté des modifications aux règles fiscales. Elles s'appliquent aux années d'imposition après 2018.

- •Les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) peuvent demander la déduction pour petite entreprise (DPE) pour une partie du revenu tiré d'une entreprise exploitée activement (REEA).
- •L'entreprise a droit au taux d'imposition inférieur des petites entreprises.
- •Le revenu passif d'une entreprise réduit le montant du REEA admissible à la DPE.



Le revenu passif
comprend certains
types de gains en
capital, de loyers, de
redevances, de
dividendes ou d'intérêt

### Le revenu passif a un impact sur votre entreprise

repenser.

Jusqu'à 500 000 \$ du REEA pourrait être admissible au taux d'imposition des

petites entreprises. Mais si votre revenu passif est...

L'admissibilité potentielle de votre REEA de 500 000 \$ est réduite à **zéro** 

Chaque dollar additionnel de revenu passif (dépassant 50 000 \$) abaisse le REEA admissible de 5 \$

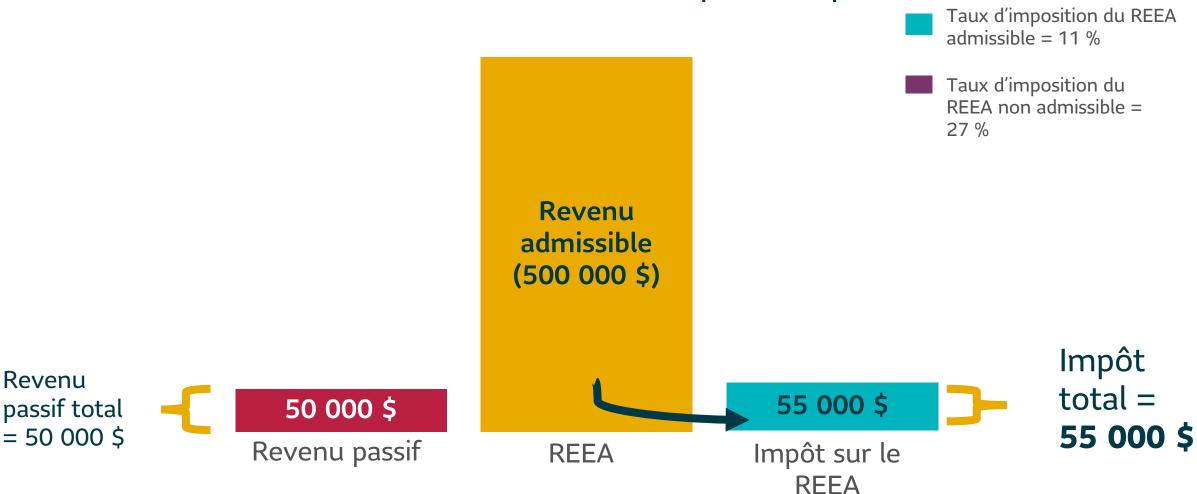
Il n'y a aucune incidence sur l'admissibilité du REEA



## Comprendre l'incidence du revenu passif

repenser.

Une réduction du REEA admissible à la DPE = plus d'impôt



## Comprendre l'incidence du revenu passif

repenser.

Une réduction du REEA admissible à la DPE = plus d'impôt Taux d'imposition du REEA admissible = 11 % Chaque dollar Taux d'imposition du additionnel de REEA non admissible = Revenu non. 27 % revenu passif admissible (dépassant (250 000 \$) 50 000 \$) abaisse le REEA admissible de 5 \$ Revenu admissible 67 500 \$ **Impôt** 50 000 \$  $(250\ 000\ \$)$ Revenu total = passif total 50 000 \$ = 100 000 \$ 95 000 \$ Revenu passif Impôt sur le REEA

REEA

# Comprendre l'incidence du revenu passif

50 000 \$

Revenu passif

= 150 000 \$

repenser.

total =

135 000 \$

Une réduction du REEA admissible à la DPE = plus d'impôt Taux d'imposition du REEA admissible = 11 % L'admissibilité Taux d'imposition du potentielle de REEA non admissible = 27 % votre REEA de 500 000 \$ est réduite à zéro Revenu non admissible (500 000 \$) 100 000 \$ 135 000 \$ Revenu **Impôt** passif total

REEA

Impôt sur le

REEA



#### Comment réduire le revenu passif

#### repenser.

- Acheter des placements de façon à différer ou étaler les gains en capital
- Investir dans des instruments de placement enregistrés (p. ex., régimes de retraite individuels (RRI), convention de retraite (CR), stratégie de retraite individuelle)
- Avoir recours à des contrats d'assurance-vie permanente exonérés d'impôt (la société pourrait faire appel à des stratégies de placement pour entreprises, de transfert d'actif pour entreprises et de retraite pour entreprises par exemple).



La croissance de la valeur d'un contrat d'assurance-vie exonéré n'a aucune incidence sur le revenu de placement passif de la SPCC

#### repenser.

#### Mise en garde

Cet article ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurancevie (la « Sun Life ») ne fournit pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux aux conseillers ou aux Clients. Avant que votre Client ne prenne une décision fondée sur les renseignements contenus dans cet article, ou avant de lui faire une recommandation quelconque, assurez-vous qu'il demande l'avis d'un professionnel qualifié qui étudiera sa situation en profondeur sur le plan juridique, comptable et fiscal. Les exemples, aperçus et renseignements sont fondés sur la compréhension et l'interprétation de la Sun Life des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et ils n'ont été inclus que pour bien illustrer les renseignements donnés, et ne doivent pas servir de référence, dans votre esprit ou celui du Client, pour justifier une opération quelconque. Les renseignements d'ordre fiscal fournis dans le présent document sont basés sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et du Règlement de l'impôt sur le revenu en vigueur au mois d'avril 2020. En outre, ces renseignements sont fondés sur la façon dont la Sun Life comprend et interprète actuellement les règles et les pratiques administratives de l'Agence du revenu du Canada (ARC).